



F A É C U M

AVIS ÉLECTORAL Postes électifs à combler pour 2021-2022

Chaque année, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) renouvelle son bureau exécutif, son conseil d'administration ainsi que sa présidence d'assemblée pour les séances du conseil central. Suite aux élections annuelles, certains postes au sein du bureau exécutif et un poste au sein du conseil d'administration sont restés vacants. Le présent document constitue l'avis de motion officiel ainsi que l'avis d'ouverture de la période de mise en candidature afin de pourvoir les postes électifs vacants pour le mandat 2021-2022.

Les postes en élection sont les suivants :

Deux (2) postes du bureau exécutif

Coordination aux affaires administratives et au développement ;
Coordination à la recherche universitaire.

Un (1) poste du conseil d'administration

Un (1) poste ouvert à tous les cycles.

Conditions d'éligibilité :

- Être membre de la FAÉCUM
- Ne pas être une personne employée de façon permanente par la FAÉCUM.

Une personne qui désire se porter candidate au sein du **bureau exécutif** doit, avant l'ouverture du congrès :

- Avoir obtenu l'appui de son association étudiante – si celle-ci est membre de la FAÉCUM – ou de trois (3) associations étudiantes membres de la FAÉCUM – si son association étudiante n'est pas membre de la FAÉCUM ou si cette dernière ne signe pas la lettre d'appui ;
- Avoir visité au moins neuf (9) associations étudiantes membres de la FAÉCUM, obtenir de chacune une lettre de visite et les remettre à la personne qui occupe actuellement le poste de coordination aux affaires administratives et au développement par intérim ;
- Si la personne se porte candidate au poste de coordination à la recherche universitaire, au moins cinq (5) des neuf (9) lettres de visite doivent provenir d'associations représentant des membres de la communauté étudiante de cycles supérieurs.

Note : Un maximum de deux (2) personnes provenant de la même association étudiante peuvent siéger sur le bureau exécutif de la FAÉCUM. Une personne candidate ne peut pas se présenter au bureau exécutif si au moins deux (2) personnes élues au sein du bureau exécutif proviennent de l'association étudiante dont elle est membre.

Une personne qui désire se porter candidate au poste au sein du conseil d'administration doit, avant l'ouverture du congrès :

- Avoir obtenu l'appui de son association étudiante – si celle-ci est membre de la FAÉCUM – ou de trois (3) associations étudiantes membres de la FAÉCUM – si son association étudiante n'est pas membre de la FAÉCUM ou si cette dernière ne signe pas la lettre d'appui ;
- Avoir visité au moins neuf (9) associations étudiantes membres de la FAÉCUM, obtenir de chacune une lettre de visite et les remettre à la personne à la coordination aux affaires administratives et au développement.

Note : Une seule personne par association étudiante peut siéger sur le conseil d'administration de la FAÉCUM. Une personne candidate ne peut pas se présenter au conseil d'administration si au moins une (1) personne élue au sein du conseil d'administration de la FAÉCUM, outre celles provenant du bureau exécutif, provient de l'association étudiante dont elle est membre,

Dossier de candidature

Les personnes candidates doivent transmettre leur dossier de candidature à la coordination aux affaires administratives et au développement, à ad@faecum.qc.ca, avant le **3 septembre 2021 à 17h**.

Ce dossier est constitué :

- D'une lettre de motivation, d'un **maximum de 300 mots**, qui sera rendue publique, et ;
- D'une preuve d'adhésion à la FAÉCUM;
- D'une plateforme électorale, pour les personnes candidates à un poste au sein du bureau exécutif.

Plateforme électorale

Les personnes candidates se présentant à un poste sur le bureau exécutif doivent remettre une plateforme électorale. La plateforme électorale est souvent organisée selon les orientations de travail du poste convoité. Ce document peut également contenir les buts désirant être atteints, les moyens désirant être utilisés ainsi que toute autre information pertinente. Le contenu des plateformes électorales est habituellement au centre des discussions lors des entrevues avec les différentes associations étudiantes. Les plateformes électorales doivent être envoyées à la personne élue à la coordination aux affaires administratives et au développement (ad@faecum.qc.ca) avant le 3 septembre 2021, 17h00. Celles-ci seront transmises par courriel aux associations étudiantes le lundi 6 septembre 2021.

Moment des élections

Les élections auront lieu lors de la 59^e séance du congrès extraordinaire de la FAÉCUM, le 12 septembre 2021, qui se déroulera sur la plateforme Zoom. L'ensemble des personnes candidates aux postes électifs à combler pour l'année 2021-2022 doivent y être présentes. Le moment précis du scrutin leur sera communiqué ultérieurement.

Pour de plus amples informations

Consultez le *Règlement concernant les élections*, ou contactez la coordination aux affaires administratives et au développement, par courriel à ad@faecum.qc.ca.